



PLUI de l'EUROMETROPOLE

MODIFICATION n° 4

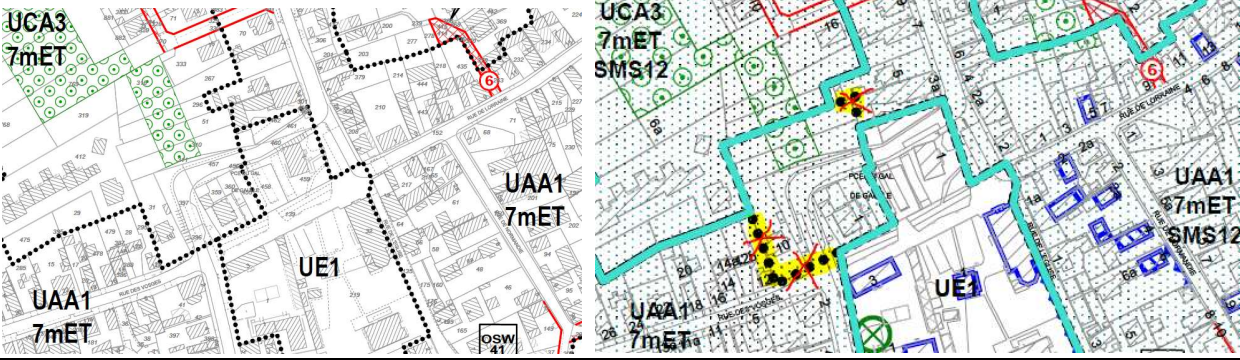
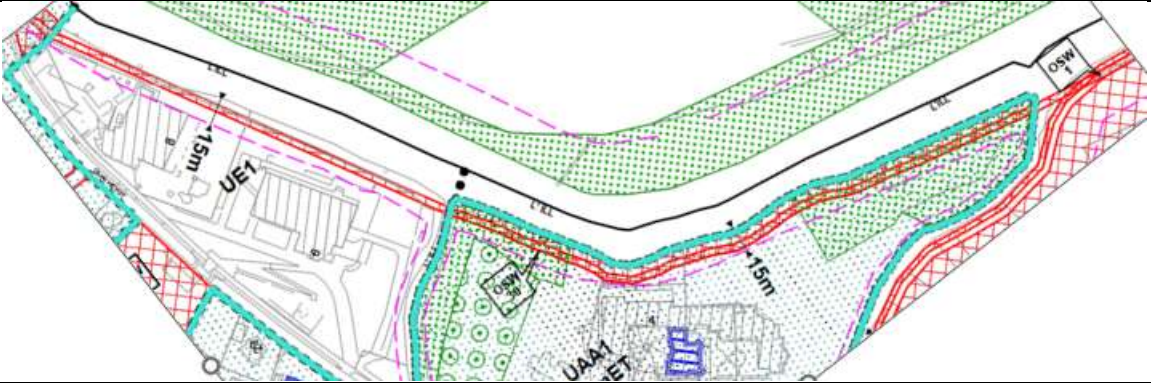
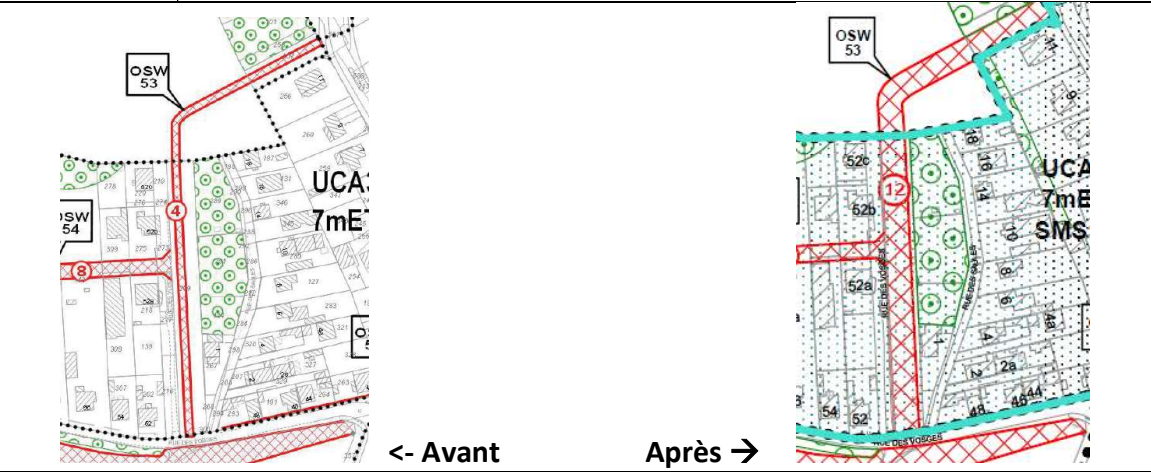
Enquête publique (4 septembre - 6 octobre 2023)

Synthèse des modifications concernant Ostwald

CECI PEUT VOUS CONCERNER ou CONCERNER LA CONSTRUCTIBILITE DE VOTRE TERRAIN

Venez en Mairie pour consulter les documents et Réagir

Point	Rapport de présentation		Pages
26	Paysage et cadre de vie	Inscription et ajustements d'outils de préservation d'éléments de paysage et d'espaces de nature en ville --> <i>Création / extension des Espaces Plantés à Conserver ou à Créer (EPCC), limitant la constructibilité des terrains (y seront autorisés sous conditions principalement les constructions de faible emprise : gloriettes, abris, bassins des piscines, ...)</i> <i>Exemples (Périmètres en vert et arbres verts)</i> 	133 et 143
30	Paysage et cadre de vie	Préservation du patrimoine bâti et évolution du dispositif réglementaire --> <i>Inscription d'environ 50 constructions à la liste du patrimoine remarquable. (Bât. intéressants ou remarquables)</i> <i>Principales nelle règles qui s'y appliqueront :</i> - <i>Maintien des implantations et hauteurs existantes, même si contraires aux règles en vigueur,</i> - <i>Préservation des décorations de façades (Angles, corniches, débords, encadrements des ouvertures, oriels, marquises, colombages, socles maçonnés, volets battants,...)</i> - <i>Préservation des caractéristiques des toitures (Pentes, mansardes, coyaux, demi-croupes, débords et retours,...)</i> - <i>Maintien des clôtures maçonnées et/ou en fer forgés,</i> - <i>Maintien de jardins de devant</i> - <i>Interdiction des volets roulants à caisson extérieurs, des caissons techniques (PAC, climatiseurs, ...)</i> <i>Exemples (Contour des bâtiments en bleu)</i>  <i>Contour seul : Bâtiment intéressant</i> <i>Contour seul et hachuré : Bâtiment remarquable</i>	154

40	Paysage et cadre de vie	Encadrement de la constructibilité du secteur du Krittweg, rue Ettore Bugatti --> Modification des OAP (Essentiellement le phasage, par la prise en compte du PA déjà délivré.	185
58	Paysage et cadre de vie	Ajustement de la zone urbaine identifiant les tissus anciens villageois traditionnels avec le tissu bâti existant, place du Général de Gaulle	213
			
89	Mobilités	Modification du cheminement doux le long de l'Il --> Modification de l'ER1 en supprimant le contournement du Château de l'Il et de prolonger cet itinéraire piétons / cycles le long des berges, y compris à l'arrière du château (ER30), le CSL et la piscine.	280
			
103	Mobilités	Création d'une voirie de liaison entre la rue Bechamp et la rue des Vosges --> Elargissement de l'emprise de l'ER OSW 53 qui relie la rue Bechamp et la rue des Vosges, de manière à permettre aux véhicules motorisés de circuler et notamment ceux des secours et incendie.	308
			
114	Habitat	Confortement de la production de logements sociaux par l'inscription de secteurs de mixité sociale (SMS4 et SMS12) --> L'une manière générale, 25% de Logements Locatifs Sociaux pour toute nouvelle opération, dans toutes les zones dédiées à l'habitat, à partir de 12 logements créés (SMS 12) et 2 petits secteurs, à partir de 6 logements créés (SMS 4)	334
201	Évolution des emplacements réservés	Suppression d'emplacements réservés après acquisition foncière, évolution ou abandon des projets --> Petites adaptations mineures en vue de futurs équipements publics, principalement des voiries publiques (Quadrillages rouges comme ci-dessus)	652